

Temps extra-scolaire

Passer de la "garderie" à un accueil de qualité

Reléguer aux oubliettes le temps des "garderies" et mettre en place un accueil extra-scolaire de qualité, c'est possible! De nombreux lieux d'accueil sont en train de se transformer.

> Anne-Marie Pirard

1 6h45. Lydie quitte son boulot, l'œil rivé sur sa montre. Il lui faut environ une heure pour rentrer et reprendre Alex et Louise à l'école. La garderie ferme à 18 heures et si le train a le moindre retard, c'est le stress! "Les enfants ne se plaignent pas trop de la garderie, car ils y ont pas mal de copains, explique-t-elle. Mais, souvent, quand ils rentrent, ils sont nerveux, tendus. Là-bas, ils sont en sécurité, mais ils ne font pas grand-chose d'intéressant: par beau temps, ils jouent dans la cour. Par temps de pluie ou s'il fait très froid, ils sont tous dans le réfectoire et, souvent, ils regardent un dessin animé. Je préférerais trouver une autre solution, mais laquelle? Je n'ai pas de famille à proximité!"

Pas une fatalité

Côté face, de nombreuses familles connaissent ces problèmes d'accueil des enfants après - et parfois aussi avant - l'école, sans compter le mercredi après-midi! Côté pile, les accueillantes d'enfants ne sont pas très heureuses du système, elles non plus: "C'est vrai que les garderies n'ont pas toujours très bonne réputation, reconnaît Francesca. Pourtant, on fait ce qu'on peut, mais c'est vraiment difficile! Je me trouve avec des enfants de la 1^e maternelle à la 6^e primaire que l'on vient rechercher à tout moment. Ce n'est donc pas facile d'organiser une activité. Et puis, il faut sans cesse que je m'interrompe pour régler les disputes, aider ceux qui ont du mal avec les boutons de leur pantalon, ceux qui ne parviennent pas à ouvrir leur collation... Je suis toute seule

pour tout, sans local et sans matériel". Ce que Francesca ne dit pas, c'est qu'elle vient à l'école trois fois par jour (avant l'école, durant le temps de midi

et après l'école), qu'elle n'a guère de contact avec les enseignant(e)s alors qu'elle est l'interface entre le temps scolaire et les familles, qu'elle n'a pas

de vrai statut et gagne à peine plus qu'au chômage pour un poste qui demande de nombreuses qualités...

Pourtant, le casse-tête de l'accueil extra-scolaire n'est pas une fatalité. Dans certains endroits, on est passé d'une "garderie" de type parking à un véritable accueil de qualité.

Des activités spécifiques

C'est le cas, par exemple, à Wanze, en province de Liège. Le Mille-pattes, un service d'accueil sous la responsabilité du CPAS, gère toutes les accueillantes des écoles (communales et libres) de la commune. Chaque accueillante travaille dans son école, mais toutes ont un contrat à durée déterminée et bénéficient de formations communes. Le service est vraiment pionnier puisqu'il existe depuis 1994! Mais il a évidemment bénéficié du décret de 2003 (voir ci-dessous). Le système est particulier: chaque école, quel que soit le réseau, a une accueillante qui assure les garderies courtes. Les enfants qui doivent bénéficier d'une prise en charge longue sont conduits dans une garderie installée dans les locaux de la commune, animée par des accueillantes spécialisées qui organisent des activités spécifiques. Cette garderie est ouverte aux enfants de toutes les écoles que leurs parents doivent déposer très tôt (à partir de 7h15) ou ne peuvent venir chercher que très tard (jusqu'à 19h). Elle fonctionne aussi le mercredi après-midi. A Gedinne, en province de Namur, chaque école de la commune bénéficie d'une accueillante pour le temps après-scolaire. Le mercredi après-midi, les enfants des différentes écoles sont dirigés vers deux implantations où des activités thématiques sont organisées. Le projet est géré par la coordination communale et, là aussi, les accueillantes ont un contrat à durée déterminée et leur formation est prise au sérieux. La formation des accueillantes est, en effet, une des clés du succès d'un accueil de qualité. Le décret ATL en a d'ailleurs fait une obligation: les accueillantes qui n'ont pas de formation

particulière dans le domaine doivent suivre une formation de base de cent heures. Toutes, diplômées ou non, doivent suivre cinquante heures de formation complémentaire tous les trois ans.

La formation, clé du succès

Ces formations peuvent être suivies dans l'offre destinée aux professionnels

de l'enfance dispensée par les opérateurs reconnus par l'ONE et dans l'enseignement de promotion sociale.

Souvent, les accueillantes sont assez peu enthousiastes à l'idée de devoir recommencer à étudier: "J'ai des horaires de travail un peu particuliers: tôt le matin, tard dans la soirée. Ce n'est pas toujours facile pour la vie de famille! Alors, une formation, cela ne m'emballait vraiment pas", explique Emilie. Mais, après coup, elle ne regrette pas cet investissement: "Si on m'avait dit ce qui m'attendait, je n'aurais jamais osé me lancer, avoue-t-elle. Mais mon employeur m'y a obligée. Ce qui est bien, c'est que j'y suis allée avec toute l'équipe, pendant les vacances. On a appris à mieux se connaître et on a pris conscience que l'on fait un vrai métier. J'ai appris des tas de choses que je peux mettre en pratique: observer et écouter les enfants, écouter les parents, comprendre leurs réactions, gérer les disputes..."

L'aspect technique des formations est généralement apprécié: "Cela m'a permis de mettre en place des activités plus diversifiées et de créer un coin pour les grands, un autre pour les petits", remarque Yolande, qui a la chance de disposer d'un vrai local d'accueil. Monique élabore un règlement du temps d'accueil avec les enfants sur le modèle appris à la formation: "C'est formidable, l'accueil est plus calme et détendu. Cela semble évident, mais je n'y aurais jamais pensé sans la formation", remarque-t-elle. Toutes notent qu'elles ont gagné de la confiance en elles-mêmes et que les relations sont meilleures avec les enfants et les parents. ■

(1) Il existe également des accueillants, mais ils ne constituent encore qu'une petite minorité, raison pour laquelle cet article utilise le féminin et parle des "accueillantes".

Un trio pour un coup de pouce

La mise en place d'un accueil extrascolaire de qualité passe par un processus long et complexe. L'ONE a donc chargé trois associations (Badje, File et Fims) d'une mission d'information, d'appui et de conseil aux acteurs de terrain.

> A.-M. P.

Donner à chaque enfant la possibilité de bénéficier d'activités stimulantes, sources de plaisir, tout en respectant son droit à se reposer ou rêver s'il le souhaite, c'est l'objectif du décret du 3 juillet 2003 sur l'accueil du temps libre (dit décret ATL). Il concerne l'accueil des enfants de 2 ans et demi à 12 ans (c'est-à-dire les enfants en âge de fréquenter l'enseignement fondamental) et il vise le temps avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et les congés scolaires. Tel quel, il constitue un outil efficace pour les communes qui veulent s'en servir: celles-ci organisent une commission communautaire de l'accueil (CCA) qui réunit l'ensemble des acteurs concernés. Cette commission est chargée de dresser un

état des lieux de ce qui existe dans la commune et, sur cette base, d'élaborer un programme de coordination locale de l'enfance (CLE). Une même commune peut d'ailleurs établir plusieurs programmes si c'est nécessaire pour rencontrer les besoins spécifiques des enfants. Le ou les programmes doivent être approuvés par l'ONE avant d'être mis en place.

Informé, soutenu, accompagné

Evidemment, tout ceci est plus vite dit que fait! La commune qui se lance dans pareil projet entame un travail de longue haleine, bouscule d'anciennes

habitudes, contraint à revoir les pratiques en usage - puisqu'il s'agit notamment de travailler en inter-réseaux. Généralement, même si le chemin n'a pas été facile, celles qui se sont lancées dans l'aventure ne le regrettent pas et certaines engrangent des résultats vraiment positifs (Voir l'article ci-dessus).

D'autres hésitent à se lancer dans l'aventure... L'ONE, qui accompagne le dispositif (notamment, en agréant les programmes CLE, en agréant les organismes de formation), a donc chargé trois associations spécialisées dans l'accueil de l'enfance d'informer, soutenir et accompagner les acteurs de terrain qui

veulent se lancer dans l'aventure ou s'y sont déjà lancés et ont besoin d'être épaulés⁽¹⁾. Les trois partenaires sont complémentaires: Badje asbl, fédération pluraliste, est un lieu d'information, de rencontre et d'échange des acteurs, principalement bruxellois, des secteurs Enfance et Jeunesse⁽²⁾; File asbl (fédération des initiatives locales pour l'enfance) est une fédération laïque qui regroupe des organismes publics ou privés d'accueil de l'enfance, répartis sur toute la Communauté Wallonie-Bruxelles⁽³⁾; Fims asbl (fédération des institutions médico-sociales) s'est développée dans deux secteurs d'activités du réseau associatif chrétien: les milieux d'accueil et la médecine préventive⁽⁴⁾. Cet accord de partenariat a été signé pour une durée d'un an (jusqu'au 31 décembre 2006).

Un investissement pédagogique

Désormais, les membres de ces asbl sillonnent donc régulièrement les communes de toute la Communauté française pour répondre aux appels qui leur sont adressés et s'attachent à faire découvrir le décret et ses possibilités. Leurs missions sont diverses: aider les acteurs à entrer dans le dispositif prévu par le décret et à se conformer à ses exi-

gences, détecter les freins à la mise en œuvre du projet et les analyser avec les acteurs et, pour réussir à les dépasser, proposer des pistes de remédiation.

"L'enjeu global, c'est la qualité de l'accueil extrascolaire, explique Frédérique Maerlan de l'asbl Badje. Il faut réussir à en faire un moment aussi éducatif que le temps de l'école, mais dans une autre optique, évidemment. Ceci passe par la manière dont les pouvoirs organisateurs et les directions considèrent le temps extra-scolaire: nombreux sont ceux qui y voient une contrainte supplémentaire qu'il faut gérer. Rares sont ceux qui l'envisagent comme un investissement pédagogique, différent de celui des heures de classe, mais bien réel".

Françoise Robin, chargée d'une recherche-action sur la formation des accueillantes, souligne quant à elle l'importance de leur statut: *"C'est vraiment l'un des nœuds de la réussite du décret. La plupart des accueillantes ont un statut ALE. Elles ne sont pas bien payées, ont des horaires difficiles et le décret les oblige à suivre une formation. Mais l'Onem les considère comme des demandeuses d'emploi et exige d'elles qu'elles continuent à chercher du travail. En suivant la formation demandée, elles se mettent donc en difficulté..."*

Certaines communes signent avec elles des contrats à durée déterminée. Cela change tout pour elles et c'est un premier pas vers la professionnalisation".

(1) ONE - Service ATL, chaussée de Charleroi, 95, à 1060 Bruxelles. Tél.: 02/542 12 46. Site: www.tempslibres.be

(2) Badje asbl, rue de Bosnie, 22, à 1060 Bruxelles. Tél.: 02/248 17 29. Courriel: atl@badje.be

(3) File asbl, quai au bois de Construction, 9, à 1000 Bruxelles. Tél.: 02/210 42 86.

Courriel: file-atl@skynet.be

(4) Fims asbl, rue Belliard, 23A, à 1040 Bruxelles. Tél.: 02/230 30 27. Courriel: fims-atl@skynet.be